

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 12 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de Ligny-en-Cambrésis, légalement convoqué le 5 juillet 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes rue Robert à 20 h 00, sous la présidence de Monsieur Julien LÉONARD, Maire

Membres présents (16) : Julien LÉONARD, Aldo MURA, Virginie BOUDAILLER MARLIER, Thomas LECOMTE, Peggy HEGO, Annie TAISNE BOURLET, Philippe WANTIEZ, Laurent GUILLAUME, Sandrine HORNEZ DHERMIES, Stéphanie BOITEL, Anthony JAUMOTTE, Cristina PEREIRA DE LIMA, Véronique LAZON, Pascal FOULON, Jean-Michel VERIN, Céline HUART RENARD

Membres représentés (3) : Sébastien DESSOLLE qui a donné procuration à Philippe WANTIEZ, Christelle MERIAUX qui a donné procuration à Thomas LECOMTE, Alexandre MOULIN qui a donné procuration à Virginie BOUDAILLER

Monsieur Anthony JAUMOTTE est élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Demande de subvention « appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires - plan de relance - continuité pédagogique / Signature de la convention
- Mise en place et tarification de l'accueil extra-scolaire du mercredi pour la rentrée 2021/2022 et retrait de la délibération n°026/2021 portant même objet
- Convention de mise à disposition du podium aux associations locales et à la commune de Clary
- Accueil de Loisirs Juillet 2021 : rémunération du personnel et retrait de la délibération n°010/2021 portant même objet
- Demande de subvention exceptionnelle à l'association Les Ch'ti Bou'leus
- Questions et informations diverses

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur le procès-verbal de la séance du 10 juin 2021.

Aucune autre objection n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire indique à l'assemblée, qu'après avoir concerté la trésorerie, il apparaît qu'il n'y a pas lieu de délibérer pour sortir l'ancien mobilier scolaire (tables + chaises) qui se trouvait dans la classe des CM1 chez Madame SALOT un simple certificat administratif pour les biens mis à la réforme suffit.

Monsieur le Maire demande ensuite aux membres du Conseil Municipal, si une question supplémentaire portant sur une modification à apporter à la délibération relative à la création du poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet peut être ajoutée à l'ordre du jour. **Demande acceptée à l'unanimité.**

QUESTION COMPLEMENTAIRE : DELIBERATION RECTIFICATIVE DE LA DELIBERATION N°030/2021 PORTANT SUR LA CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire rappelle aux membres que par délibération en date du 10 juin 2021, le Conseil Municipal a décidé, la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet.

Or Monsieur le Maire indique qu'une erreur matérielle s'est glissée lors de la rédaction de la délibération et qu'il convient, pour que la délibération soit prise en bonne et due forme, de rajouter les mots : principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de rectifier la délibération n°030/2021 du 10 juin 2021 en ce sens :

- Création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires relevant du grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe avec effet au 1^{er} septembre 2021,

- Modification du tableau des emplois, annexé à la présente délibération, à compter du 1^{er} septembre 2021,

- Prélèvement de la dépense sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021 au chapitre 12

1^{ère} QUESTION : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DE RELANCE - CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

L'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques

Notre commune est éligible à ce programme de l'éducation nationale et pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat :

- volet équipement - socle numérique de base, 70 % de la dépense ;
- volet services et ressources numériques et volet services et ressources, 50 % de la dépense

Le 6 juillet dernier, un dossier a été déposé via la plateforme « démarches-simplifiés ». Il est jugé recevable selon le devis présenté et l'équipement choisi.

Volet équipement socle numérique de base		
Dépenses prévisionnelle	Montant subvention	Taux %
21 000,00	14 700,00	70 %
Volet services et ressources numériques		
Dépenses prévisionnelle	Montant subvention	Taux %
2 820,00	1 410,00	50 %

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- De répondre à l'appel à projet pour un socle numérique à l'école Malcolm Chisholm de Ligny-en-Cambrésis
- D'autoriser Monsieur le Maire de la commune de Ligny-en-Cambrésis à signer la convention et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2^{ème} QUESTION : MISE EN PLACE ET TARIFICATION DE L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE DU MERCREDI POUR LA RENTREE 2021/2022 ET RETRAIT DE LA DELIBERATION N°026/2021 PORTANT MÊME OBJET

Cette question est ajournée et sera reportée à une prochaine réunion. Il convient d'abord de réunir la commission scolaire et de réfléchir sur les options à mettre en place.

3^{ème} QUESTION : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PODIUM AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET A LA COMMUNE DE CLARY

Avant d'établir cette convention de mise à disposition, Monsieur le Maire propose dans un premier temps de se réunir ultérieurement afin de définir précisément les modalités de prêt (montage, livraison, retrait, tarification en cas de dégradation, délai de réservation...). Ce projet de convention devra également être soumis à Madame DESPREZ, Maire de Clary, puisque l'achat du podium a été mutualisé avec cette commune.

Les associations qui auront besoin de l'estrade devront se faire connaître lors de l'élaboration du planning des manifestations.

4^{ème} QUESTION : DELIBERATION RECTIFICATIVE DE LA DELIBERATION N°010/2021 DU 14 AVRIL 2021 PORTANT SUR L'ACCUEIL DE LOISIRS JUILLET 2021 : REMUNERATION DU PERSONNEL

Par délibération n°010/2021 en date du 14 avril 2021, le conseil municipal a autorisé la reconduction du centre de loisirs durant la période du 8 au 30 juillet 2021 et a fixé la rémunération du personnel comme suit :

A- Directeur Adjoint : cadre B « animateur » - Echelon 6 – IB 431 – IM 381
 $1\,785,38 \times 23/30 = 1\,368,79$ € brut
Calculé au prorata du nombre de jours travaillés soit 23 jours (+2 jours de préparation et rangement)

B – Animateur diplômé ou stagiaire BAFA
Cadre C « adjoint d'animation » - Echelon 1 –IB 354 – IM 330
 $1\,546,39 \times 23/30 = 1\,185,57$ € brut
Calculé au prorata du nombre de jours travaillés soit 23 jours (+ 2 jours de préparation et rangement)

Cependant, une erreur matérielle a été constatée dans le montant de la rémunération brute du grade d'adjoint d'animation. Il convient de lire 1 555,76 € et non 1 546,39 € et de préciser que :

Les animateurs qui assureront l'encadrement lors du séjour en camping bénéficieront de 2 jours de rémunération supplémentaires.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à adopter la délibération rectifiée de la façon suivante :

A- Directeur Adjoint : cadre B « animateur » - Echelon 6 – IB 431 – IM 381
Calculé au prorata du nombre de jours travaillés soit 23 jours (+2 jours de préparation et rangement)
 $1\,785,38 \times 25/30 = 1\,487,82$ € brut

B – Animateur diplômé ou stagiaire BAFA
Cadre C « adjoint d'animation » - Echelon 1 –IB 354 – IM 332
Calculé au prorata du nombre de jours travaillés soit 23 jours (+ 2 jours de préparation et rangement)
 $1\,555,76 \times 25/30 = 1\,296,47$ € brut

Les animateurs qui assureront l'encadrement lors du séjour en camping bénéficieront de 2 jours de rémunération supplémentaires

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

5^{ème} QUESTION : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES CH'TI BOU'LEUS

Face aux mesures complémentaires prises en raison de l'évolution sanitaire, il a été décidé d'annuler les animations du 14 juillet, cette question n'a pu lieu d'être et est donc ajournée.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Campagne de vaccination : L'hôpital du Cateau Cambrésis sollicite les communes rurales afin d'organiser un partenariat dans l'objectif d'organiser un regroupement de vaccination.

Association LE BENIN : Lecture du courrier de Monsieur GRIERE de l'Association LE BENIN qui remercie la municipalité pour l'ensemble du matériel scolaire et mobilier récolté qui va permettre un accès à une éducation de meilleure qualité.

Espace Polyvalent : sinistre étanchéité couverture : une première expertise a été faite le 6 juillet dernier sur les malfaçons de la toiture en bac acier ayant occasionné des dégâts intérieurs au niveau du plafond et des murs de la salle. Trois devis doivent être sollicités pour la réfection des peintures intérieures et le changement des dalles de plafond. Une seconde expertise devait avoir lieu le 20 juillet 2021 mais a dû être annulée faute de conflit d'intérêt, l'expert étant le même pour les deux dossiers.

Madame Véronique LAZON informe que plusieurs administrés de la commune lui ont fait part que des chats seraient empoisonnés sur la commune.

Monsieur Pascal FOULON signale un problème d'éclairage public récurrent dans la rue Jacquard.

Madame Annie TAISNE soumet l'idée de louer un terrain sur lequel les agents communaux pourraient vider les déchets et branchages plutôt que d'aller régulièrement à Viesly.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 50